

Compte rendu de la réunion cadre de vie du 4 juin 2026

12 participant.e.s , une majorité de résidents de la ZAC de la fontaine

1/ Informations :

- **Permis de construire du 14 rue du tour de l'église** : un courrier de l'élu à l'urbanisme, Monsieur Nison, nous a informé que les arguments que nous avons avancés pour contester le permis de construire sont rejetés car le demandeur du permis a pu fournir les pièces justificatives. Un mail lui est adressé par une riveraine le 22 mai pour demander d'avoir accès à ces pièces. Devant l'absence de réponse, le 11 juin un nouveau mail est envoyé de la boîte au lettre Comité de quartier à l'élu du quartier secteur Mosson, Madame Lacince pour renouveler notre demande de consultation des documents. Ce même jour Maître Mazas, avocate qui accompagne depuis novembre 2025 " le collectif des protecteurs de l'église " rédige un courrier officiel de demande d'accès à tous les documents et procédures qui ont justifié le rejet de nos signalements d'irrégularité du permis de construire : ce courrier est adressé au maire et à l'élu au patrimoine. L'avocate avait dans un premier temps agit à titre gracieux. La suite de cette contestation ne pourra être menée que par les proches voisins du terrain, soutenus par le comité de quartier. Les frais d'avocat seront d'environ 2500€ : il nous faudra donc envisager de solliciter une constitution de cagnotte auprès des habitants du quartier.

- **Rencontre avec Monsieur Mansouria**, élu du quartier Cévennes, dont dépend la moitié "est" du quartier : le lundi 22 juin à 16h. Nous envisageons de lui faire découvrir le périmètre de Celleneuves relié au quartier dont il est référent, en lui présentant les problématiques mais aussi les atouts (jardin partagé de Celleneuve et jardin partagé du square Jean Giono). Une dizaine d'habitants des secteurs concernés ont accepté d'être présents à cette rencontre. En raison de la chaleur, le tour de quartier initialement prévu est annulé et la rencontre aura lieu à la Maison pour tous

2/ Echanges

Atteinte à la tranquillité publique

- Plusieurs habitantes des résidences "Clos de la fontaine" et "fontaine aux moines" dénoncent la persistance de nuisances sonores nocturnes, allée Salomon Debrosse, malgré des signalements répétés et des interventions de la police municipale. Les déchets des commerces n'ont toujours pas été évacués. Cette situation qui ne trouve pas de solution amène les résident.e.s mobilisé.e.s à envisager de porter plainte contre X et contre la propriétaire des locaux commerciaux. Elles ont distribué des tracts indiquant les numéros et sites de signalements dans les résidences de leur secteur afin d'engager les habitants à signaler afin d'attirer l'attention des services sur cette zone. Depuis les beaux jours des attroupements bruyants se retrouvent également au bas du quai Louis le Vau. Une caméra est en cours d'installation Rue André Lenôtre /quai Louis le Vau. d'autres

De nouveaux regroupements s'installent en fin de journée notamment au bas de l'avenue des moulins.

Dès la soirée de notre réunion un mail est envoyé à l' élu à la sécurité par une habitante, membre du comité de quartier. Une réponse rapide des services de la direction de la police est reçue informant que des actions de police sont en cours sur l'ensemble du quartier depuis le 20 avril.

Par ailleurs un nettoyage des déchets sauvages a eu lieu également début juin dans le haut de la ZAC de la fontaine.

Rappelons que chacun.e peut appeler le 04 67 34 88 30 (la journée) ou le 04 67 34 59 25 (le soir et la nuit) pour tous problème de nuisances sonores, de stationnements gênants, de regroupements bruyants ou inquiétants.

Déchets

Rue André Lenotre, les habitants de la résidence Louisiane continuent à déplorer des dépôts de sacs poubelles au sol devant leur résidence, malgré plusieurs signalements par mail à la responsable propreté du secteur.

Au bas du quai Louis le Vau, suite à l'incendie qui a endommagé le local de connectiques numériques, des riverain.e.s demandent soit que les containers d'ordures soient installés ailleurs qu'à proximité du bâtiment soit que le bâtiment soit sécurisé contre les incendies.

Un mail est envoyé de la boîte aux lettres du Comité de quartier au service propreté et aux élus, le 11 juin, sur ces deux problèmes. Il mentionne par ailleurs le grave problème d'hygiène que représentent les containers postes fixes installés à proximité du laboratoire médical et du restaurant 8 route de Lodève. Le collaborateur de cabinet du maire en charge des déchets a répondu qu'il transmettait au service propreté. A suivre

Signalements propreté soit au 08 00 88 11 77

soit sur [montpellier.fr/ mes démarches / signalements](http://montpellier.fr/mes-demarches/signalements)

Travaux

Le jour de notre réunion une habitante du quai Louis le Vau déplorait que les dalles effondrées ne soient toujours pas remplacées, depuis les travaux sont en cours.

La prochaine réunion cadre de vie aura lieu le 3 septembre à 18h30.

Pendant l'été les problèmes graves peuvent être signalés à l'adresse mail du Comité de quartier : **comitedequartiercelleneuve@gmail.com**